

Sous la protection des anges gardiens

Publié le 8 février 2022 · Abbé Vincent Grave · 7 min de lecture



Une juste dévotion pour notre ange gardien ne tombe ni dans l'exagération ni dans l'oubli.

Le quatrième livre des Rois rapporte que les Syriens voulurent arrêter le prophète Elisée. Au vu des soldats, le serviteur de ce dernier prit peur. Alors Elisée lui dit : « *Ne crains point, car il y a plus de monde avec nous qu'il y en a avec eux.* » En même temps Elisée fit une prière et dit à Dieu : « *Seigneur, ouvrez- lui les yeux afin qu'il voie.* » Et le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur, et il vit : *voici que la montagne était pleine de chevaux et de chars de feu qui entouraient Elisée* (4 R 6, 16-17). Fillion commente : « Elisée et son serviteur contemplaient autour d'eux les troupes d'anges, envoyés d'en-haut pour les défendre. »

Ce passage de l'Ancien Testament nous révèle l'existence des anges, qui peuvent être envoyés par Dieu pour garder les hommes. De fait, c'est une vérité de foi que Dieu a créé du néant, au commencement des temps, des êtres spirituels, et que la tâche secondaire de ceux-ci est la protection des hommes et le souci de leur salut. Presque tous les théologiens pensent encore – c'est donc une sentence commune – que tout homme, même infidèle, a dès sa naissance un

saint ange particulier. Le catéchisme du concile de Trente en parle dans l'explication du Notre Père : « Dès notre naissance, Dieu prépose les anges à notre garde et les établit individuellement pour veiller au salut de chacun de nous. » Saint Thomas d'Aquin enseigne : « Comme on donne un garde aux hommes qui parcourent une route peu sûre, ainsi tout homme, qui est ici-bas comme dans un statut de voyageur, bénéficie de la garde d'un ange. » C'est le pape Clément X, en 1670, qui a établi pour l'Église universelle la fête des anges gardiens au 2 octobre.

On peut se demander quand on « reçoit » cet ange : à la naissance ou au baptême ? Saint Thomas d'Aquin répond dès la naissance (donc tout homme a une ange), mais celui-ci joue un rôle nouveau à partir du baptême. Et qu'en est-il avant la naissance ? Le même théologien affirme : « L'enfant n'étant pas séparé de sa mère est confié à la garde de l'ange qui veille sur sa mère. »

Notre Seigneur avait-il un ange gardien ? Voici la réponse de saint Thomas d'Aquin : « Le Christ, considéré comme homme, était immédiatement dirigé par le Verbe de Dieu ; Il n'avait donc pas besoin d'être gardé par les anges. Quant à son âme, Il était déjà possesseur de la gloire ; mais quant à son corps passible et mortel, Il était à l'état de voyageur et, sous ce rapport, Il devait sans doute avoir un ange, non pour le garder, comme fait un supérieur, mais pour le servir tel un inférieur. C'est pour cela que l'Évangile dit : "Les anges s'approchèrent de lui et le servaient" (Mt 4, 11). » Ajoutons qu'au jardin des Oliviers, un ange vient spécialement le reconforter (Lc 22, 43). Et lors de son arrestation, Il dit à saint Pierre : *Ne crois- tu pas que je pourrais prier mon Père qui m'enverrait aussitôt douze légions d'anges ?* (Mt 26, 53)

Notre Seigneur a encore parlé des anges gardiens des enfants : *Gardez- vous de mépriser un seul de ces petits, car je vous dis que leurs anges dans le Ciel contemplent sans cesse la face de mon Père qui est dans les Cieux* (Mt 18, 10). Il a encore évoqué ses rapports fréquents avec les anges : *En vérité, en vérité je vous le dis : vous verrez le Ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme* (Jn 1, 51). Commentant ce verset, Fillion explique que Notre Seigneur était en communication perpétuelle avec le Ciel, et les anges étaient constamment à sa disposition pour accomplir ses volontés.

Les Pères de l'Église voient trois grandes fonctions remplies par les anges gardiens, et leur donnent pour cela trois noms spécifiques. Saint Jean Chrysostome parle de l'ange de la paix, car il protège l'âme contre les troubles extérieurs et intérieurs. Le Pasteur d'Hermas évoque l'ange de la pénitence, car il peut nous reprendre et nous punir quand on se détourne du droit chemin. Sainte Françoise Romaine a ainsi été giflée un jour par son ange après avoir mal agi... Quant à Tertullien, il parle de l'ange de la prière, car l'ange gardien transmet nos demandes à Dieu et nous assiste dans la prière.

Saint Thomas d'Aquin ajoute que l'ange gardien joue un rôle tant sur l'âme que sur le corps. Il présente à l'intelligence les idées qu'il veut suggérer. Il ne force pas la volonté mais peut l'exciter, l'aider dans la pratique du bien. Il est le garde du corps. À ce sujet, une objection peut surgir : pourquoi y a-t-il toujours des accidents ? Les anges gardiens ont-ils des moments d'absence ? Non, bien sûr, mais on touche ici au problème de la permission du mal. Dieu ne le veut pas, mais Il peut le permettre, car Il est suffisamment puissant pour en retirer un plus grand bien. Saint Thomas écrit même : « Les bons anges n'écartent point de nous les embûches du démon qui

doivent servir au salut de notre âme. » On peut aussi penser à ce que disait le curé d'Ars : l'ange gardien ne rentre pas dans les cafés, il reste à la porte. Autrement dit : on peut aussi se mettre soi-même dans des occasions dangereuses.

Nous ne devons donc pas oublier notre ange gardien. Prions-le quotidiennement, ayons souvent recours à lui. Le Père Calmel, dans son ouvrage *Les mystères du Royaume de la grâce*, donne des exemples. « Lorsque vous allez avoir une entrevue, surtout si vous appréhendez qu'elle ne soit pénible ou orageuse, il est bon que vous vous confiiez à votre ange ; non point dans l'espérance qu'il va changer votre caractère ou celui de la personne que vous avez en face ; mais outre qu'il peut limiter les dégâts que tendraient à provoquer vos défauts de caractère, votre ange si vous l'invoquez avec piété et persévérance, ne manquera pas d'inspirer vos pensées et sentiments, pendant et après cette rencontre afin que, même si elle échoue à un certain plan, elle porte spirituellement du fruit et vous permette de grandir en charité. » Le Dominicain pense aussi aux études. « Êtes-vous aux prises avec une question doctrinale particulièrement difficile, tournant et retournant les choses dans tous les sens, multipliant lectures et recherches sans jamais parvenir à poser la question en termes justes, ni entrevoir la réponse, ni percevoir les arrière-plans, ni saisir le rapport exact avec les vérités révélées ? Eh bien ! dans cette peine et ce labeur, pourquoi ne pas vous adresser à ce compagnon lumineux, qui a compris la question avant vous et mieux que vous, qui ne cesse de la voir dans un éclair radieux dont la perception est plus aiguë et plus chantante que celle de tous les docteurs humains, car c'est la perception d'un esprit pur ? »

On ne sera pas surpris de découvrir que Mgr Lefebvre, dans son *Itinéraire spirituel*, s'est fait l'écho de cette doctrine sur les anges gardiens : « Combien grand est le préjudice causé à nos âmes par l'oubli de ce monde spirituel des anges plus nombreux que les hommes, plus parfaits qu'eux. L'influence des anges bons ou mauvais sur nos âmes est beaucoup plus importante que nous le pensons. Le seul fait que nous ayons un ange gardien qui veille sur nous tout en contemplant la face de Dieu devrait nous encourager à converser avec lui, à faire appel à ses secours, pour qu'il nous aide à conquérir la vie éternelle et à partager son bonheur. »

Que Notre Dame des anges nous aide à avoir une juste dévotion pour notre ange gardien, qui ne tombe ni dans l'exagération ni dans l'oubli.

Source : Lou Pescadou n° 218

Source : laportelatine.org/formation/doctrine/sous-la-protection-des-anges-gardiens

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France